LE SAINT-GILLOIS

N° 240
Juin 2015

Sommaire

Nouvelles municipales
Vie communale
Vie scolaire
Vie pratique
Etat Civil
Vie associative
Annonces

Horaires d'ouverture

Mairie

Lundi	09h00 - 12h30
Mardi	09h00 - 12h30
	14h00 - 16h30
Jeudi	09h00 - 12h30
Vendredi	09h00 - 12h30
	14h00 –16h30
Samedi	09h00 - 12h00

mairiestgilles@voila.fr
02.96.34.42.74

Bibliothèque

Tous les Mercredis de 14h à 16h et les Samedis matin de 11h-12h

02.96.34.42.74

Déchèterie de St-Gouëno

Lundi 14h00 à 18h30
Mercredi 08h30 à 12h30
14h00 à 18h30
Samedi 08h30 à 12h30
14h00 à 18h15

Prochaines Festivités

Dimanche 07 Juin Rando VTT et pédestre, repas des chasseurs

Dimanche 28 juin M'né le Barouf

Dimanche 26 juillet Cérémonie du Seilla

Dimanche 30 août Pardon à la Chapelle de la Hutte à l'Anguille

NOUVELLES MUNICIPALES

Séance du 5 mars 2015

Alimentation Télécom Logements communautaires Rue du Stade

Le Conseil Municipal approuve le devis présenté par l'entreprise SADER Travaux Publics de Loudéac (22), d'un montant de 992,00 € HT soit 1 190,40 TTC

Réalisation d'un emprunt de 100 000 € pour financer les travaux de la 3ème tranche d'assainissement collectif

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le CRCA (Caisse Régionale de Crédit Agricole) et par le CMB (Crédit Mutuel de Bretagne) pour un prêt destiné à financer les travaux de la 3ème tranche d'assainissement collectif d'un montant de 100 000 €.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel de Bretagne un emprunt de 100 000 € à taux fixe de 1,90% sur une durée 20 ans.

Vote des subventions 2015

Le Conseil Municipal décide d'attribuer en 2015, les subventions suivantes :

Associations	2015
C.C.A.S St Gilles du Mené	2 000.00
Service Eau-Assainissement	2 000.00
Ass. Chapelle de la Hutte	150.00
Entente Sportive St-Gilles – St-Gouëno	600.00
Société de Chasse St-Gilles	150.00
Club du 3ème Age St-Gilles	185.00
Fromené Amitié Nature	300.00
Club des Jeunes St-Gilles	300.00
Anciens Combattants St-Gilles	150.00 *
Amicale des Pompiers de Plémet	159.00
Ass. des Maires de France 22	168.23
Comice Agricole Canton de Collinée	200.00
D.D.E.N. Canton de Collinée	15.00
M.N.T	15.00
Don du sang	50.00
Resto du Coeur	100.00
Ligue contre le cancer	50.00
Reliquat pour subventions éventuelles	307.77

*Plus 100 euros de don offert à la Commune par Mme LECLERC (descendante d'un résistant tué au SEILLA) et reversé à l'association.

Soit un total de subvention pour l'année 2015 de 7 000.00 €

Séance du 23 mars 2015

Création de la commune nouvelle

Exposé des motifs

Considérant que l'élargissement des périmètres intercommunaux pose clairement la question de l'exercice à la bonne échelle des compétences,

Considérant que la création d'une commune nouvelle répond à cet objectif, et s'inscrit dans la poursuite de la construction intercommunale initiée depuis près de 50 ans sur le territoire du Mené,

Considérant que les objectifs poursuivis à travers la création de la commune nouvelle sont les suivants :

- Garantir la présence d'un service public de proximité sur les sept communes fondatrices. En ce sens, la commune nouvelle s'engage à ce que chaque commune déléguée soit toujours dotée d'un secrétariat de mairie et qu'elle puisse bénéficier des services techniques selon ses besoins.
- Maintenir les structures scolaires existantes.
- Développer l'activité commerciale, industrielle et agricole. En ce sens la commune nouvelle devra tout mettre en œuvre pour conserver ces activités actuellement existantes sur les communes déléguées.
- Améliorer les conditions de mobilité sur le territoire.
- Préserver l'environnement sur le territoire des sept communes fondatrices.
- Développer l'attractivité de l'ensemble du territoire par une offre de services et une politique de l'habitat ambitieuse.
- Soutenir des activités associatives sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.
- Mettre en œuvre une politique d'investissements équitable sur le territoire

- Vu la loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes. »

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2111-1 et 2113-1 et suivants,

- Considérant que les communes fondatrices qui suivent seront des communes déléguées :
  - La commune déléguée de Collinée dont le siège est 2, Rue Simon d'Estienne – 22 330 Collinée.
  - La commune déléguée de Langourla dont le siège est 5, Place de la Mairie – 22 330 Langourla.
  - La commune déléguée de Le Gouray dont le siège est Rue de Penthièvre – 22 330 Le Gouray.
  - La commune déléguée de Plessala dont le siège est 2, rue de la Métairie – 22 330 Plessala.
  - La commune déléguée de Saint-Gilles-du-Mené dont le siège est 1, Place de la Mairie – 22 330 Saint Gilles du Mené.
  - La commune déléguée de Saint-Gouëno dont le siège est 10, Place de l'Eglise – 22 330 Saint Gouëno.
  - La commune déléguée de Saint-Jacut-du-Mené dont le siège est La Chapelle – 22 330 Saint Jacut du Mené.

Ouï l'exposé de Madame le Maire sur l'ensemble des dispositions relatives à la commune nouvelle,

Le conseil municipal de la commune Saint-Gilles du Mené,

Demande à l'unanimité la création d'une commune nouvelle à compter du 1er janvier 2016 comprenant l'ensemble des communes membres de la communauté de communes du Mené, à savoir :

Commune	Population totale	Population municipale
Collinée	939	921
Langourla	535	527
Le Gouray	1276	1261
Plessala	1907	1866
Saint Gilles du Mené	478	468
Saint Gouëno	701	679
Saint Jacut du Mené	755	731

Valide, par dérogation aux dispositions du droit commun que le conseil municipal de la commune nouvelle sera composé, jusqu'au prochain renouvellement, de l'addition des conseils municipaux des communes fondatrices.
Propose que la commune nouvelle soit dénommée « Le Mené ».

Propose que le siège de la commune nouvelle soit fixé à La Croix Jeanne Even à Collinée (22 330).
Propose que la commune nouvelle relève de la trésorerie de Merdrignac
Approuve la charte constitutive de la commune nouvelle jointe à la présente délibération.

Résultats des 7 Communes

Commune	Pour	Abstentions
Collinée	Unanimité	0
Le Gouray	13	2
Plessala	10	8
Saint Gilles du Mené	Unanimité	0
Saint Gouëno	Unanimité	0
Saint Jacut du Mené	12	2

Assainissement collectif 3ème tranche : avenant n°1

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant d'un montant de + 11 033,88 € TTC pour les travaux d'assainissement collectif 3ème tranche réalisés par Entreprise EUROVIA

Vote des Taux des Contributions Directes 2015

Le Conseil Municipal décide **de maintenir les taux des Contributions Directes de 2014** pour l'année 2015.

- **Taxe d'habitation :** 17.29 %
- **Foncier bâti :** 20.41 %
- **Foncier non bâti :** 85.96 %

Aménagement de toilettes à l'école

Suite au regroupement du RPI Saint-Gilles/Saint-Gouëno sur le seul site de Saint-Gilles, le Conseil Municipal approuve le devis présenté par Mr RAT Jean-Paul de St-Gilles du Mené, d'un montant de 2 782,57 € HT soit 3 339,08 TTC pour la réalisation de toilettes adaptés aux maternelles et un autre aux normes pour les personnes handicapées.

Annonce Courrier Indépendant

Le Conseil Municipal décide de faire paraître une annonce publicitaire dans le « Courrier Indépendant » afin de promouvoir le « Lotissement des Ajoncs » et la Commune de Saint-Gilles-Du-Mené. (pour une somme de 150 euros).

Séance du 3 avril 2015

BUDGET COMMUNE

- **Compte Administratif 2014**

Après lecture par Mme le Maire du Compte Administratif 2014 de la Commune, le Conseil Municipal arrête comme suit le compte administratif :

- Un excédent de fonctionnement de 196 556.74 €
- Un excédent d'investissement de 87 826.16 €
- Solde des restes à réaliser en investissement de 52 000.00 €

Il décide de reporter au Budget Primitif 2015 de la commune :

- en recettes d'investissement la somme de 140 000,00 €
- en recettes de fonctionnement la somme de 56 556,74 €
- en recettes d'investissement la somme de 87 826,16 €

- **Budgets Primitifs 2015**

Après lecture du budget primitif, le Conseil Municipal arrête les comptes comme suit :

- Section de fonctionnement à la somme de 479 824,30 €
- Section d'investissement à la somme de 704 632,32 €

Le Conseil Municipal adopte et vote, **à l'unanimité**, le budget primitif commune 2015.

- **Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	**Montant €**	**Recettes de fonctionnement**	**Montant €**
Charges à caractère général (entretien voirie, bâtiments, fourn. Administratives, électricité, …)	125 000,00	Résultat reporté 2014	56 556,74
Charges de personnel	175 210,00	Impôts et taxes	233 407,56
Charges de gestion courante	40 887,15	Dotations et participations	136 210,00
Atténuation de produits	1 000,00	Atténuation de charges	8 000,00
Charges financières	26 500,00	Produits gestion courante (revenus des immeubles,…)	36 500,00
Charges exceptionnelles	41 817,00	Produits des services	8 400,00
Dépenses imprévues	982,96	Produits exceptionnels	700,00
Virement à la section d'investissement	48 000,00	Produits financiers	50,00
Opérations d'amortissement (somme annulée en recettes d'investissement)	20 427,19		
Total	**479 824,30**	**Total**	**479 824,30**

- **Section d'investissement**

Voici les principaux investissements de 2015 :

Remboursement d'emprunt :	41 300,00 €
Virement au Budget lotissement :	72 202,72 €
Travaux de voirie :	72 000,00 €
Chemins communaux :	15 000,00 €
Modification PLU :	6 000,00 €
Aménagement Aire de Guilliet :	44 000,00 €
Aménagement du Bourg :	300 000,00 €
Rénovation église :	10 000,00 €
Sécurisation entrée bourg :	120 000,00 €
Signalisation village :	1 600,00 €
Ecole :	6 000,00 €

BUDGET LOTISSEMENT DES AJONCS

- **Compte Administratif 2014 :**

Après lecture par Mme le Maire du Compte Administratif 2014 « Lotissement des Ajonc », le Conseil Municipal arrête comme suit le compte administratif :

- Un déficit de fonctionnement de 13 132,53 €

Il décide de reporter au Budget Primitif 2015 Lotissement des Ajoncs :

- En dépenses de fonctionnement la somme de 13 132,53 €

- **Budget Primitif 2015 Lotissement des Ajoncs**

Après lecture du budget primitif faite par Madame Le Maire, le Conseil Municipal arrête les comptes comme suit :

- Section de fonctionnement à la somme de 108 840,00 €
- Section d'investissement à la somme de 95 590,00 €

Le Conseil Municipal adopte et vote, **à l'unanimité**, le budget primitif Lotissement des Ajoncs 2015.

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

- **Compte Administratif 2014**

Après lecture par Mme le Maire du Compte Administratif 2014 eau-assainissement, le Conseil Municipal arrête comme suit le compte administratif :

- Un déficit de fonctionnement de 1 503,65 €
- Un excédent d'investissement de 51 789,44 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement de 30 000,00 €

- **Budgets Primitifs 2015**

Après lecture du budget primitif faite par Madame Le Maire, le Conseil Municipal arrête les comptes comme suit :

- Section de fonctionnement à la somme de 120 600,00 €
- Section d'investissement à la somme de 327 396,67 €

Le Conseil Municipal adopte et vote, **à l'unanimité**, le budget primitif eau-assainissement 2015.

Voici les investissements de 2015 :

- Assainissement 3ème tranche : 260 000,00 €
- Sécurisation château d'eau : 16 000,00 €

Séance du 9 avril 2015

Numérotation des maisons des villages de la commune

Le Conseil Municipal approuve le devis présenté par l'entreprise CREARMOR de St-Gouëno (22), d'un montant de 1 008,35 € HT soit 1 210,02 TTC pour l'achat de plaques pour la numérotation des maisons des villages.

Projet de parc éolien

L'entreprise Imagin'Ere, représentée par Mr Didier Mazens, a présenté au Conseil Municipal un projet participatif de parc éolien en commun avec la commune de Laurenan.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser l'entreprise Imagin'Ere à poursuivre son étude concernant un projet participatif de parc éolien sur la commune.

Aire de Guilliet :

Le Conseil Municipal approuve les devis présentés par LES JARDINS DE L'EVRON de Trédaniel pour :

- l'aménagement des espaces verts d'un montant de 1 965,00 € HT soit 2 358,00 TTC
- l'aménagement VRD, l'aire de pompage SDIS, le chemin PMR d'un montant de 11 295,00 € HT soit 13 554,00 TTC

Aménagement dans les toilettes de l'école

Le Conseil Municipal approuve le devis complémentaire présenté par Mr RAT Jean-Paul de St-Gilles du Mené, d'un montant de 296,45 € HT soit 355,74 TTC, concernant le rajout de lave-mains dans les toilettes de l'école.

Transfert de la compétence transport à la Communauté de Communes du Mené

Madame le Maire rappelle les différents travaux de la commission mobilité qui ont conduit à adopter un scénario de développement d'actions concrètes, présenté et adopté en conseil communautaire le 28 janvier 2015.

Ce scénario permet d'expérimenter sur 3 ans des services de mobilité, dont certains rentrent traditionnellement dans le secteur transport, et notamment et potentiellement :
- un Transport à la demande forfaitaire en nombre de trajets et en coût pour les habitants du territoire, qui permet les déplacements intra territoire, mais qui connecte aussi avec les transports publics collectifs périphériques, par convention de dépose-reprise aux arrêts avec les collectivités concernées : Lamballe, Moncontour, Merdrignac, Plemet, Loudéac.
-un service de covoiturage local avec arrêts matérialisés,
-l'accès à un parc de véhicule en auto partage,
-l'aménagement d'itinéraires vélos sécurisés.

Ces actions sont et ont été travaillées avec les partenaires institutionnels.
Mais pour les mener à bien, il est nécessaire que la Communauté de Communes fasse évoluer ses statuts pour y inclure la compétence transport, par transfert de compétence du Conseil Général des Côtes d'Armor.

Le conseil communal est informé de la procédure de transfert d'une compétence (Article L5211-17 du CGCT), de la règle de majorité qui s'applique en matière de transfert de compétence (Article L5211-5), et des conséquences de ce transfert (articles L1321-1 et suivants).

Il rappelle également que le transfert est décidé par délibération du Conseil Communautaire à la majorité simple et des Conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée.
Chaque conseil municipal dispose de 3 mois pour se prononcer à compter de la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est considérée comme favorable. Le transfert est ensuite prononcé par arrêté du représentant de l'Etat à savoir le Préfet.

Madame le Maire présente ensuite le contenu de la délibération du Conseil Communautaire sur cette extension de compétence et ses limites :
« Afin de mettre en œuvre une politique de transports intermodaux et dans le cadre de la mise en œuvre d'un service de transport à la demande, service de transport local complémentaire des services de transports existants sur et en périphérie de son territoire, la Communauté de Communes sollicite auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Transports Publics de premier rang, la délégation de la compétence transport, pour permettre à la communauté de communes d'organiser son service de transport sur la période du 15 juin 2015 au 14 juin 2016, et par la même de solliciter :
-la mise à disposition de la centrale de réservation départementale dans le cadre de cette coopération,
- l'exercice pour la communauté de communes de l'entière responsabilité de la gestion locale du service (AOTU 2nd rang) sur l'ensemble de son territoire. »
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L1321-2 et L5212-16 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Mené sollicitant ses communes membres sur cette extension de compétence,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- DELEGUE la compétence transport dans les limites définies ci-dessus à la Communauté de Communes du Mené,

- APPROUVE en conséquence l'extension des compétences de la communauté de communes du Mené afin d'inclure la mise en œuvre d'une politique de transport intermodal en lien avec les autres partenaires,

- AUTORISE le Président de la communauté de communes du Mené à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir remplacer l'article 2 - 9 des statuts de la Communauté de Communes du Mené ainsi rédigé :
  " Transport scolaire : Réfléchit sur un schéma de transport scolaires en lien avec le Conseil Général" par "article 2 - 9 Transport : mise en œuvre d'une politique de transport inter-modales en lien avec les autres partenaires"

- AUTORISE le Président de la communauté de communes du Mené à solliciter ensuite auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor la délégation de compétence
- AUTORISE, sous réserve d'accord préalable de Madame le Maire, la communauté de communes du Mené pour la mise en place d'aménagement urbain et de signalétique liée aux actions mobilités (arrêt de service, itinéraires vélo par exemple)

Séance du 11 mai 2015

Acquisition de guirlandes

Le Conseil Municipal approuve le devis présenté par SEDI Equipement pour l'acquisition de guirlandes pour un montant de 2187,90 € HT soit 2 626,74 € TTC.

Assainissement collectif 3ème tranche : avenant n°2

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant suivant pour les travaux d'assainissement collectif 3ème tranche :

- Entreprise EUROVIA : avenant n° 2
  Soit + 2 238,34 € TTC

Assainissement collectif 3ème tranche : inspection télévisée et essais d'étanchéité

Le Conseil Municipal approuve les devis présentés par ACT Diagnostic de Ploumagoar (22) pour l'inspection télévisée et les essais d'étanchéité pour un montant de :

- Tranche ferme : 2584,50 € HT soit 3 101,40 € TTC
- Tranche conditionnelle : 813,00 € HT soit 975,60 € TTC
- Ce qui fait un total de 3397,50 € HT soit 4077,00 € TTC.

Recrutement d'un Adjoint Technique 2ème classe non titulaire en contrat de travail à durée déterminée à temps complet dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal décide de recruter dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, un adjoint technique de 2ème classe (entretien des espaces verts) pour la période du 1er Juillet 2015 au 29 Août 2015, en contrat de travail à durée déterminée à temps complet.

Subvention exceptionnelle pour l'association du Foyer des Jeunes

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association du Foyer des Jeunes car les jeunes souhaitent réaliser des sweat-shirts avec le logo de la fête de la musique M'né Le Barouf. Le Conseil Municipal versera cette subvention sous 2 conditions, que le logo de la commune figure également sur les sweat-shirts et que l'association du Foyer des Jeunes présente une programmation annuelle d'animations.

Travaux de menuiserie dans les toilettes de l'école

Le Conseil Municipal approuve le devis présenté par SARL NOEL MORVAN de Plessala (22), d'un montant de 1 739,62 € HT soit 2 087,54 € TTC pour des travaux de menuiserie dans les toilettes de l'école.

Aire de Guilliet : devis construction d'un abri

Le Conseil Municipal approuve le devis présenté par TREUSSARD Couverture de St-Gilles du Mené (22), d'un montant de 2 643,43 € HT soit 3 172,12 TTC pour la construction d'un abri bois sur l'Aire de Guilliet.

Aire de Guilliet : devis plateforme d'observation, passerelle et fondations de l'abri

Le Conseil Municipal approuve le devis présenté par LES JARDINS DE L'EVRON de Moncontour (22), d'un montant de 3 926,50 € HT soit 4 711,80 € TTC pour la construction d'une plateforme d'observation, d'une passerelle et pour les fondations de l'abri bois sur l'Aire de Guilliet.

Contrat de travail à durée déterminée à temps non complet de Mme POIRIER Véronique

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail à durée déterminée à temps non complet (7h00/semaine) de Mme POIRIER Véronique arrive à échéance le 16 Juillet 2015.

Madame Le Maire propose de reconduire ce contrat pour la période du 17 Juillet 2015 au 16 Août 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de travail à durée déterminée à temps non complet (7h00/semaine) de Mme POIRIER Véronique du 17 Juillet 2015 au 16 Août 2016.

Demande de temps partiel 80%

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme CLERO Magali est à temps partiel de droit (80%) pour raisons familiales (naissance) jusqu'au 20 Juin 2015.
Elle informe également l'assemblée que Mme CLERO Magali a fait une demande écrite afin de continuer à travailler à 80% à compter du 21 Juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la demande de Mme CLERO Magali, et l'autorise à accomplir un temps partiel 80% sur autorisation à compter du 21 Juin 2015.

VIE COMMUNALE

Maisons solaires de St Gilles du Mené

Portes ouvertes le 6 Juin de 10h00 à 12h00.
Les élus de la Communauté de Communes du Mené et de St Gilles du Mené sont heureux d'inviter la population à découvrir les 3 maisons solaires à zéro dépense de combustible pour le chauffage le 6 juin de 10h00 à 12h00. Elles sont construites à proximité du terrain de football. Vous pourrez découvrir ces nouvelles constructions avec une énergie de chauffage fournie par le soleil et une isolation renforcée. Vous pourrez rencontrer et interroger le technicien de la Communauté de Communes en charge de ces constructions.

Visite de KERMENE

La Mairie a sollicité **une visite du site de KERMENE** à Collinée qui a été accordée. L'entreprise peut accueillir **40 personnes le 18 juin de 9h30 à 12h00**. Les personnes intéressées sont priées de **s'inscrire à la mairie le plus rapidement possible, les premiers inscrits seront les premiers retenus**.
Contact : 02.96.34.42.74 ou mairiestgilles@voila.fr

Vandalisme

Il a été constaté des dégradations volontaires dans le bourg lors des deux dernières périodes des vacances scolaires et le week-end du 9/10 mai :

- Dévidoirs des toilettes publics arrachés
- Papier toilette déroulé sur le monument aux morts, sur la route et dans un hangar à « Beauregard »
- Containers à poubelles déplacés et vidés sur la voie publique
- Boites aux lettres privées dégradées
- Intrusion, vols et dégradations à l'école

Une déposition à la gendarmerie a été effectuée à chaque dégradation. Une enquête est ouverte, nous avons des soupçons !
Merci à tous d'être vigilants et de coopérer à l'enquête de la gendarmerie en communiquant tous renseignements relatifs à ces dégradations.

Tour de Bretagne féminin

Le samedi 18 juillet 2015 entre 15h20 et 15h30 le tour de Bretagne féminin, qui est une épreuve internationale, passera à Saint Gilles-Du-Mené sur la route D 792 de Plémet vers Collinée. Soyez nombreux à venir encourager nos sportives !!

Rencontre Généalogique à Saint-Gilles-Du-Mené

Le Samedi 20 juin de 15h à 18h30 à la salle municipale, rencontre généalogique autour de patronyme OLLIVRO/OLLIVROT.

Information sur la généalogie, les recherches possibles, les outils informatiques. Exposition des arbres et de photographies anciennes.
Cette animation est ouverte à tous ; Entrée gratuite.
Renseignements auprès de Catherine et Didier OLLIVROT et Danielle et Jean-Pierre POILVERT

VIE SCOLAIRE

Rencontre danse

Cette année, l'école de Saint-Gilles-du-Mené a participé à un projet danse intitulé "*Petites cartes postales dansées des Côtes d'Armor*". Les élèves ont reçu plusieurs fois la visite de Lucile Ségala, une danseuse professionnelle. Ils ont travaillé avec elle, la créativité et l'expression corporelle. Pour clore ce projet, les élèves ont participé à une journée danse à la salle Mosaïque de Collinée le mardi 31 mars. Toutes les écoles participant au projet étaient présentes. Le matin, les élèves ont rencontré Matthias Groos, un danseur professionnel, et ont observé une exposition sur l'histoire de la danse. L'après-midi, chaque école est montée sur scène pour présenter aux autres un spectacle.

VIE PRATIQUE

Rappel des coordonnées téléphoniques du CSN (Centre du Service National) de Brest

Pour respecter les horaires d'accueil téléphonique et être assuré d'avoir une personne au bout du fil, tous les appels entrants des administrés doivent transiter par notre standard : **02.98.37.75.58**
Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Adresse mail : csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr

Réinscription au service en ligne transport scolaire 2015-2016

Cette année encore, vous pouvez réaliser l'inscription en ligne aux transports scolaires de votre (vos) enfant (s) pour la rentrée 2015-2016.
En choisissant l'inscription en ligne, vous avez jusqu'au 31 juillet 2015 pour bénéficier du tarif règlementé de 115€ pour un plein tarif. Au-delà de cette date, l'inscription se verra appliquer une majoration de retard (30€) à régler sauf raison dûment motivée.
Si vous n'avez pas changé de mode de paiement (par prélèvement automatique) et si vous n'avez pas changé de coordonnées bancaires, cette inscription se fera en quelques clics sans avoir besoin de nous renvoyer de document.

Le mode d'emploi : **très simple !**
Se connecter sur le site du Département : http://www.cotesdarmor.fr/
Cliquer sur la rubrique Démarches en ligne
Il vous faut dans un premier temps créer votre compte personnel en vous attribuant votre propre identifiant et mot de passe (à conserver). Ils vous serviront pour suivre l'évolution du dossier d'inscription de votre enfant lors de vos prochaines connexions.
Une fois cette première identification faite, vous arrivez sur la page « Tous les services » :
- Si votre enfant utilisait le transport scolaire l'an passé, vous avez en haut de votre formulaire (papier) de réinscription personnalisé le numéro de dossier et code secret.

Cliquez sur « Avec mon N°dossier, j'accède à la RÉINSCRIPTION ou au suivi de mon dossier »

- Saisir le numéro de dossier et le code secret associé
- Saisir le nom de votre enfant

En validant vous accédez au formulaire de réinscription. À la fin de la réinscription de votre enfant, vous recevrez un mail de confirmation.

- Si votre enfant n'utilisait pas le transport scolaire l'an passé, cliquez sur « Je n'ai pas encore de dossier, J'INSCRIS mon enfant pour la 1ère fois ».

N.B. : PHOTO OBLIGATOIRE DE L'ELEVE en cas de 1ère demande

Saisir toutes les informations nécessaires pour procéder à cette inscription et ne pas oublier de télécharger la photo de l'élève. Vous recevrez un mail de confirmation avec vos codes d'identification vous permettant d'accéder au suivi de ce dossier.

Bonne rentrée !

Le carnet de santé de votre habitat :

Tous les conseils pour prendre soin de votre logement

Nous souhaitons tous vivre dans un logement sûr, économe, sain, confortable… et pour cause, nous y passons en moyenne les 2/3 de notre temps.

Pourtant, qui s'étonne de ne pas disposer d'un manuel d'utilisation de son logement ? Alors que le moindre équipement multimédia est fourni avec une notice !

En effet, nous disposons de peu d'informations pour connaitre, comprendre et utiliser au mieux son logement. Lorsque des désordres surviennent (sinistre, consommation en hausse, défaillance des équipements, apparition de moisissures), il est parfois trop tard et souvent coûteux d'y remédier, alors qu'un simple suivi peut permettre d'éviter beaucoup de ces désagréments.

Partant de ces constats, la Dreal Bretagne et le Cerema ont élaboré, dans le cadre du Plan régional santé environnement (PRSE), avec l'appui de partenaires des domaines de l'habitat, la construction, la santé et l'environnement, un **carnet de santé de l'habitat**.

Ce carnet vous conseille, vous informe et vous aide dans le suivi et l'entretien de votre logement. Il s'adresse à **tous** les occupants : que vous soyez propriétaire ou locataire, résidant en maison individuelle ou en appartement.

Chacun y trouvera des conseils pour l'entretien de son logement, des informations sur les obligations réglementaires, des fiches pour suivre l'historique de ses travaux, le contrôle de ses consommations et la planification de l'entretien de ses équipements.

Alors n'hésitez plus, téléchargez le carnet de santé de votre habitat sur :
www.carnet-santé-habitat.bretagne.gouv.fr

Concours d'art postal

L'association **La Tête et Les Mains**, qui donne des cours de pratique artistique et créative à Collinée et Merdrignac, propose un concours d'art postal.

L'art postal (ou mail art) consiste à décorer (peinture, collage, calligraphie, broderie, etc...) un support (papier, carton, tissu...) pour l'expédier par la poste. L'adresse du destinataire doit être indiquée au recto, bien lisible, et l'envoi doit être suffisamment affranchi.

Le thème de ce concours, qui mettra en jeu du matériel artistique, est "lire et écrire". Tous les mails art seront exposés à la nouvelle médiathèque de Collinée à l'occasion de son inauguration en septembre et pendant un mois, puis l'exposition voyagera à travers le département.

Les réalisations sont à envoyer à "Concours d'art postal, Centre Culturel Mosaïque, rue des musiciens, 22330 Collinée" en indiquant au verso les coordonnées et la catégorie (adulte ou enfant de moins de 14 ans) de l'expéditeur, avant le 1er août.

Concert

Eglise de **SAINT-VRAN**
Concert de chant choral
avec les **« Coeurs du Mené »** et
leurs amis chanteurs du choeur **« A Cappella »** de Pacé

le samedi 30 mai à 20h30

Venez nombreux !

Place à la danse

L'association PLACE A LA DANSE vous présente son spectacle de danse Modern'Jazz le **vendredi 12 juin à 20h30 au Palais des Congrès de Loudéac**,
"Danse-moi une histoire".
Les billets sont en vente auprès des danseuses, à la boulangerie de Plessala, à l'institut "Douce Heure de Soins" de Plessala ou sur place.
Adulte : 8 €, Enfant (de 4 à 12 ans) : 4 €

Cap Age

Venez nombreux à la prochaine séance ! Joie et bonne humeur sont au rendez-vous, les habitués vous le diront, c'est un moment qu'ils attendent avec impatience !!! Alors vous aussi venez, sortez de chez vous pour un bol de gaieté qui fait du bien au moral ! Rappel de la date de la prochaine séance : 25 juin. La séance aura lieu sur Saint-Gilles. Pour toutes les personnes intéressées, ou souhaitant avoir des informations, merci de contacter Quentin à la CDC au 02.96.31.47.17. Allez-y !! Appelez !!

VIE ASSOCIATIVE

Repas du Club des Ainés

Après quelques années d'interruption, le repas annuel organisé par le Club des Ainés s'est déroulé le 15 mars dernier et a été un vif succès. Toutes les générations y étaient représentées dans la convivialité.

Cérémonie du 19 mars « Commémoration des Anciens d'Algérie »

Il est important de garder en mémoire ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Toutes les personnes présentes ont terminé cette cérémonie par un vin d'honneur offert par les Anciens Combattants.

Concert de la Saint Patrick

Suite à la soirée du 21 mars à « LA BOUSSOLE », nous remercions les personnes qui sont venues écouter le concert du groupe « JIG'O ».
Pour cette 1ère soirée musicale que nous avons organisée, nous sommes très contents, tout c'est très bien passé.
Nous recommencerons à vous organiser de bons petits moments à passer ensemble. Ludovic et Sophie

Succès de la raclette de l'APE de l'école St Gilles du Mené / St Gouëno

Les parents étaient très contents de la réussite de la soirée raclette du 28 mars dernier, l'ambiance était au rendez-vous comme toujours!!...
Les participants ont pu découvrir et apprécier des produits de qualité issus des commerces du territoire jusqu'à l'animation de la soirée par un gouënovais.
Les responsables de l'APE remercient tous les parents ainsi que les enseignantes de l'école qui ont bien voulu donner de leur temps ce soir-là et qui ont permis à cette animation d'être une réussite totale.
Toujours dans la même réflexion, les parents de l'APE ont décidé de renouveler **leur marché d'automne le dimanche 20 septembre 2015**. Si vous souhaitez participer à cette journée et présenter vos produits ou si vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé, vous pouvez nous contacter sur l'adresse suivante : apestgillesstgoueno@voila.fr.

Cérémonie du 8 mai : Deux Anciens Combattants à l'honneur

La cérémonie commémorative du 8 mai a été l'occasion de mettre à l'honneur Gabriel LABBE et Claude BADOUAL, pour respectivement 25 et 22 années de porte-drapeaux. Diplôme d'honneur et insigne leur ont été remis, en présence de Paul HOUEE, président de l'association des anciens combattants et de Michel PERRIN, vice-président.

Fêtes des voisins

Pour la 2ème année la fête des voisins a eu lieu le 14 mai sous le préau de l'école.
UN TRES BON MOMENT PASSE ENSEMBLE SOUS LE SIGNE DU PARTAGE.

Le concours de " meilleure tarte aux pommes " a été remporté par Loriane de « St Gilles Auto ».

Merci à tous et…

A L'ANNEE PROCHAINE !!!!!!!

ENTENTE ST GILLES – ST GOUENO

Les derniers résultats

Laurmené-Gomené	0	–	3	ESGG
ESGG	3	-	0	MEDRIGNAC 3

Le classement final

		Pt	J	G	N	P
1	Collinée AS Le Mené	72	20	17	1	2
2	Le Loscoet	63	20	13	4	3
3	Plémet vigilante 2	58	20	13	0	7
4	Merdrignac 3	49	20	10	1	7
5	Plumieux 3	47	20	8	3	9
6	Langast 2	45	20	8	3	9
7	Loudéac 4	42	20	8	2	10
8	La Prénessaye 3	38	20	7	1	12
9	St Gilles du Mené	38	20	6	1	13
10	St Jacut 2	36	20	5	2	13
11	Laurmené 3	23	20	2	0	18
12	Illifaut 3	0	20	0	0	20

ANNONCES

Offre d'emploi :

- La Mairie de Saint-Gilles-du-Mené, recherche agent technique h/f, pour la période du 01/07/2015 au 31/08/2015. Renseignements, cv et lettre de motivation à adresser à la Mairie avant le 20 juin 2015.

Location/Vente

Commune :

- Vente de terrains à bâtir, lotissement des Ajoncs, 18 € le m², contacter la mairie.
- A louer appartement T2 Résidence du Presbytère, libre de suite. Loyer 248 €. Contacter la mairie.

Divers :

Recherche veste coton noire Homme Taille 44/46 échangée à la salle des fêtes de Saint-Gilles-du-Mené. Contacter le 02.96.34.47.50 ou la Mairie.

Calendrier des fêtes 2015

Association	*Evénement*	*Date*
Fromené Amitié Nature et Société de Chasse	Rando VTT et pédestre, repas des chasseurs	Dimanche 07 Juin
Foyer des jeunes	M'né le Barouf	Dimanche 28 juin
Anciens combattants	Cérémonie du Seilla	Dimanche 26 juillet
La Chapelle de la Hutte	Pardon de la Saint-Louis à la Chapelle de la Hutte à l'Anguille	Dimanche 30 août
RPI	Marché d'automne - Moules/frites	Dimanche 20 septembre
CCAS	Repas CCAS	Samedi 26 septembre
Anciens combattants	Cérémonie du 11 novembre - L'Armistice	Lundi 11 novembre
RPI	Arbre de Noël à Saint-Gouéno	Vendredi 11 décembre
Fromené Amitié Nature	Trail nocturne	Samedi 12 décembre
Foyer des jeunes	Concert	Samedi 26 décembre

M'né le BAROUF: Dimanche 28 Juin 2015

Les jeunes de Saint Gilles veulent marquer le coup pour que « ***M'né le Barouf*** » soit à la hauteur de ses ambitions une nouvelle fois afin que petits et grands passent une bonne journée.

Pour cela le Foyer des jeunes vous réserve un programme très alléchant pour cette 23ème édition.

Pour l'apéro, un petit concert avec les primaires de l'école St Gilles-St Gouëno qui pousseront la chansonnette afin de démarrer cette belle journée qui s'annonce ainsi que les membres de l'EMIM.

Les jeunes en attendant vous prépareront leurs traditionnels Côtes-Frites à partir de 12H.

Viens ensuite l'heure des concerts à partir de 15h30 :

- **« La jambe de Frida »**, après un passage remarqué il y a 2 ans, les jeunes choletais reviennent mettre le barouf pour cette nouvelle édition accompagné de nouveaux morceaux de leur album qui sortira courant 2015.
- « Apes O' Clock », groupe rennais et anciens membres du Bonobo Circus, seront présents sur la scène saint gilloise pour vous faire rythmer avec pas moins de 7 musiciens sur scène.
- Viens ensuite le temps d'écouter **« Itaca Band »**. Comme en 2014, M'né le Barouf réitère avec l'accueil d'un groupe étranger. Nouveauté 2015 pour ce groupe avec cette première date en France. Originaire de l'est de l'Espagne, Itaca Band apportera un vent de fraicheur avec son ska latino.
- La tête d'affiche de cette 23ème édition n'est autre que **« Celkilt »** qui apportera son rock-punk celtique pour vous faire danser toute la soirée. Ce groupe originaire de l'Est de la France s'est fait remarquer après sa participation à l'émission Incroyable Talent sur M6 en 2013 où ils ont atteint la finale.
- Pour clôturer cette édition, **« Vitamine RN »**, duo de DJ qui nous viennent de la région de Caen sera aux platines en fin de soirée afin de vous faire déhancher sur de la musique de tout genre.

D'ores et déjà n'oubliez pas de réserver auprès des jeunes, vos tickets repas au prix de 12€ (enfants : 6€)

Affiche de l'édition 2015